



# SECTION SPORTIVE SCOLAIRE FEMININE FOOTBALL



## Dossier de Candidature Rentrée 2024



*Internat inauguré en septembre 2013*

Ce dossier est à **télécharger**  
sur le site du lycée  
([www.pariat.fr](http://www.pariat.fr)), à  
compléter et retourner pour  
**lundi 29 avril 2024** (délai de rigueur)

# DES OBJECTIFS COMMUNS

---

Le lycée Henri Parriat et l'US Blanzly féminines 71 proposent depuis la rentrée 2020 une section sportive football féminin aux élèves.

Cette section offre à des jeunes sportives admises en classe de 2<sup>nd</sup>e générale et technologique (éventuellement en classe de 1<sup>ère</sup> générale ou technologique) la possibilité de poursuivre normalement leurs études, et préparer ainsi, dans de bonnes conditions un baccalauréat général ou technologique tout en pratiquant le football dans des conditions optimales.

Cette section est ouverte à toutes les élèves motivées et passionnées par le football qui désirent suivre une scolarité en enseignement général ou technologique et bénéficier d'un complément de pratique sportive approfondie.

Les élèves de la section sportive peuvent être licenciées dans le club de football de leur choix.

# UN ENCADREMENT RENFORCE

---

✓ **Sur le plan scolaire :**

Le responsable pédagogique, enseignant d'EPS de l'établissement, en charge de la section sportive, les professeurs principaux et une conseillère principale d'éducation (CPE), assureront un suivi régulier des résultats scolaires, du travail fourni et de l'assiduité des élèves.

✓ **Sur le plan sportif :**

Un responsable technique titulaire du BEF (Brevet d'entraîneur de football) du club de Blanzly et le responsable pédagogique assurent le suivi des élèves dans la pratique sportive et sont responsables des programmes d'entraînement en football.

Cette section sportive sera accompagnée ponctuellement par les cadres techniques de la ligue Bourgogne Franche-Comté et du district Saône et Loire football et aura pour objectif de respecter le cahier des charges des sections sportives labellisées par la FFF.

✓ **Sur le plan médical :**

- Un suivi régulier sera effectué par l'infirmière scolaire du lycée et/ou éventuellement du médecin scolaire.
- Des consultations seront réalisées auprès des médecins du centre médico-sportif de Montceau les Mines lors de l'année scolaire.
- Il est fortement conseillé aux responsables légaux de fournir un électrocardiogramme (ECG) de repos pour le 27 septembre 2024. Les consultations pourront être programmées directement avec le club de Blanzly.

# UNE ORGANISATION ADAPTEE A LA REUSSITE

---

## ✓ **L'emploi du temps** :

Afin de ne pas nuire à l'enseignement scolaire et pour une meilleure pratique de la discipline sportive, les 2 entraînements se situent en fin de journée (16h30-18h). Le club de Blanzly se charge de véhiculer les joueuses du lycée au stade (et inversement) en minibus. Les entraînements de football ne pourront se substituer aux heures d'EPS.

## ✓ **Le recrutement** :

Les élèves sont affectées au lycée Henri Parriat en accord avec la décision d'orientation de l'établissement d'origine et la commission d'admission et d'affectation de l'établissement d'accueil. Elles suivent les mêmes cours que leurs camarades.

Pour les élèves hors secteur de recrutement, cette affectation nécessite au préalable une demande de dérogation fournie par l'établissement d'origine, ou au sein de l'application EDUCONNECT (saisie à effectuer en 3<sup>ème</sup> ou 2<sup>nde</sup>).

## ✓ **Travail et comportement** :

Il est important de noter qu'aucune faveur ne peut être accordée aux élèves de la section sportive. En aucun cas, ni le travail scolaire, ni l'entraînement sportif, ne doivent être négligés, sous peine d'exclusion de la section sportive sur décision du chef d'établissement.

Les élèves retenues à la section sportive devront respecter le contrat moral suivant :

- Résultats scolaires satisfaisants
- Assiduité à tous les cours et aux entraînements
- Comportement irréprochable au sein du lycée et lors des entraînements.

## ✓ **Conditions de vie** :

Les élèves de la section sportive sont soumises aux mêmes obligations que l'ensemble des élèves de l'établissement et doivent respecter le règlement intérieur du lycée.

Les élèves qui ne peuvent pas rentrer dans leur famille peuvent intégrer l'internat du lycée qui est ouvert du lundi matin au vendredi après-midi (dans la limite des capacités d'accueil). Le projet d'internat apporte une plus-value dans le parcours de l'élève et favorise sa réussite (ouverture culturelle, salles de travail, salle de détente, études encadrées, projets variés, etc.)

Par rapport aux autres élèves, la participation à une section sportive provoque une fatigue supplémentaire importante. Pour assumer cela avec sérénité, les élèves doivent faire preuve d'un sérieux exemplaire et d'une organisation dans les activités (travail, détente, repos, alimentation) assurant une vie équilibrée, indispensable à leur réussite.

# LA SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE

---

Il est exigé de chaque famille, la souscription d'une assurance couvrant les dommages causés ou subis par leur enfant au cours de leurs activités sportives, se situant dans le cadre scolaire mais n'engageant pas la responsabilité de l'établissement.

Cette assurance pourra être souscrite auprès des associations de parents d'élèves (contrat couvrant le maximum de risques : responsabilité civile et « individuelle accident ») ou toute autre compagnie d'assurance.

## LA PARTICIPATION AUX COMPETITIONS UNSS – CLUB

---

La licence UNSS est obligatoire pour participer aux compétitions dans lesquelles l'enseignant référent les aura engagées.

La famille de l'élève devra s'acquitter du coût de la licence UNSS (tarif 2023-2024 : 20 euros).

L'admission en section sportive football ne modifie en rien les règlements régissant les mutations : l'élève reste libre de demeurer dans son club d'origine ou de muter pour le club de son choix.

## DES MODALITES « COMPLEMENTAIRES » D'ADMISSION

---

A - L'admission en section sportive scolaire au lycée est soumise à **2 critères : sportif et scolaire**

- **Le niveau sportif** de la candidate est apprécié au cours d'une journée de tests qui se déroule au lycée Henri Parriat. Ces tests comprennent :
  - des exercices techniques, physiques et des oppositions en situation de match à effectif normal et/ ou réduit
  - un entretien de motivation avec un jury.
- **Les aptitudes et le niveau scolaire** sont appréciés par l'équipe pédagogique du lycée qui examine le dossier de la candidate comprenant :
  - La fiche de renseignements scolaires et l'appréciation du chef d'établissement d'origine sur les résultats scolaires et l'orientation
  - Les photocopies des bulletins scolaires (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre) de l'année en cours

En cas d'acceptation de votre candidature, un ECG de repos est fortement conseillé et devra être fourni au plus tard pour le 27 septembre 2024.

B - La section sportive est réservée aux élèves issues des classes de 3<sup>ème</sup> et 2<sup>nde</sup> des établissements publics et privés nées en 2007-2008-2009-2010. Les élèves seront accueillies soit en 2<sup>nde</sup> générale soit en 1<sup>ère</sup> (voie générale ou voie technologique)

C - Organisation du recrutement

- Le dossier complet de la candidate doit être retourné **au plus tard le lundi 29 avril 2024**
  - Fiche de renseignements sur la candidature (annexe 1 ou 1bis)
  - Fiche de renseignements scolaires (annexe 2) + Photocopie des bulletins des 2 premiers trimestres de l'année de 3<sup>ème</sup> ou de 2<sup>nde</sup> (le cas échéant)
  - Fiche d'Attestation d'assurance
  - Fiche de renseignements sportifs (2 pages)

Ces documents sont à envoyer à :

**M. le proviseur du lycée Henri PARRIAT**  
**Section Sportive Scolaire Football Féminin**  
**49, rue de Gourdon**  
**71300 MONTCEAU-LES-MINES**

- Les niveaux scolaire et sportif de la candidate sont appréciés en 2 étapes :
  - o Etape 1 : **le mercredi 15 mai**, les élèves seront accueillies pour une journée de tests et d'entretien individuel. Le restaurant scolaire du lycée H. Parriat sera accessible aux candidates le midi. Pour cela, la famille de la candidate doit compléter la fiche restauration et faire un chèque de 4.85 € (tarif région pour élève extérieur) à l'ordre du **Lycée Henri Parriat**.

Descriptif des tests effectués :

Les tests physiques seront choisis parmi :

- Vitesse : 30 m
- Vitesse : 10 m
- Vitesse : 40 m en L

Les tests techniques seront choisis parmi :

- Jonglages PD/PG/tête
- Jonglages en mouvement sur 20m
- Conduite de balle en slalom

Les jeux seront choisis parmi :

- Jeu à effectif réduit
- Jeu à effectif complet

Les gardiennes de but seront observées sur des tests spécifiques

- o Etape 2 : **le jeudi 16 mai**, une commission d'étude des dossiers scolaires, présidée par le chef d'établissement ou son représentant se tiendra pour décider des candidates retenues.

L'admission en section sportive scolaire football féminin est prononcée par une commission présidée par le chef d'établissement. Les résultats seront communiqués aux familles le **vendredi 17 mai** afin que la famille et le cas échéant l'établissement d'origine puissent saisir ce vœu d'affectation et la demande éventuelle de dérogation à la carte scolaire (élèves qui ne ressortent pas du secteur du Lycée Parriat). Ces formalités sont obligatoires. L'affectation définitive est prononcée par l'IA-DASEN de Saône-et-Loire. *L'admission prononcée par le lycée, n'est qu'une étape, et doit être confirmée par l'affectation définitive.*

# RADIATION

---

Outre la demande de l'élève ou de ses responsables légaux, la radiation de la section sportive scolaire football peut être prononcée par le proviseur du lycée, si les résultats scolaires, l'assiduité sportive ou le comportement ne sont pas jugés satisfaisants sur les points énumérés dans le chapitre organisation.

De même, si l'élève est à l'origine d'un événement remettant en cause les valeurs de la section, le proviseur, en concertation avec l'enseignant référent, se donne le droit de radier l'élève de la section sportive.

Par ailleurs, le volume d'entraînements et les exigences particulières de la section peuvent également être considérés comme des facteurs défavorables au déroulement de la scolarité et des résultats scolaires, qui restent prioritaires, malgré les efforts de l'élève.

Cette décision est signifiée par écrit à la famille. Simple mesure d'ordre intérieur, elle ne modifie pas l'affectation de l'élève dans l'établissement pour l'année en cours, si elle est prononcée au cours de l'année scolaire.

# ASPECTS FINANCIERS

---

La jeune sportive a droit aux bourses scolaires dans les mêmes conditions que les autres élèves (s'adresser à l'établissement d'origine). Les demandes (ou de renouvellement) des bourses de lycée s'effectuent au 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire en cours. Contactez votre établissement d'origine pour ne pas laisser passer le créneau proposé.

Une cotisation sera à verser à l'Association Sportive du Lycée pour la licence UNSS. Le tarif sera précisé aux élèves à la rentrée scolaire, à l'issue de l'Assemblée Générale de l'association. Pour l'année 2023-2024 celui-ci était de 20 euros.

Le tarif d'internat du lycée Henri Parriat, comme pour tous les lycées de notre région académique, fixé chaque année par la collectivité de rattachement, le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté est de 1764.00€ (tarif de septembre 2023 à juin 2024). Le règlement s'effectue au trimestre, mais des échelonnements sont possibles à la demande des familles. *Ce tarif est susceptible d'être réévalué par la Région pour la prochaine année scolaire.*

# REUNION D'INFORMATION AUX FAMILLES

---

A l'issue de la journée du 15 mai, une réunion d'information et d'échanges entre tous les acteurs de la section sportive et les familles clôturera la journée.

Un horaire vous sera indiqué sur le document de convocation qui vous sera adressé.

Les modalités organisationnelles vous seront précisées. Une présentation des installations (dont internat) sera proposée.

**DOSSIER DE CANDIDATURE**  
**Pour l'entrée en Section Sportive Football Féminin pour l'année scolaire 2024-2025**

*Cette fiche, après avoir été remplie par les familles, doit être renvoyée au plus tard le lundi 29 avril 2024, délai de rigueur.*

**Annexe 1 – Fiche de Renseignements – si entrée souhaitée en 2nde**  
**(à remplir par la famille)**

NOM de la candidate ..... Prénoms.....  
Née le : ..... à ..... Département : .....  
Nationalité : .....  
Noms et prénom du responsable légal (Père- Mère- tuteur) : .....

Adresse complète : .....  
.....  
.....

N° de téléphone : ..... N° de portable : .....  
Mail du responsable : .....  
Profession du responsable légal : .....  
Employeur : .....

Dernier établissement fréquenté – classe – adresse – n° de téléphone  
.....  
.....  
.....

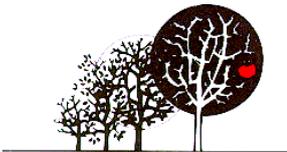
Choix pour la classe de seconde générale et technologique, précisez :

Langue vivante 1 : .....  
Langue vivante 2 : .....

La famille de l'élève fera une demande d'hébergement à l'internat pour sa scolarité au lycée (cochez la case de votre choix):

- oui
- non

**Signature des responsables légaux** (valant confirmation de candidature) :



**LYCEE HENRI PARRIAT**  
Académie de Dijon

**DOSSIER DE CANDIDATURE**  
**Pour l'entrée en Section Sportive Football Féminin pour l'année scolaire 2024-2025**

*Cette fiche, après avoir été remplie par les familles, doit être renvoyée au plus tard le lundi 29 avril 2024, délai de rigueur.*

**Annexe 1 bis – Fiche de Renseignements – si entrée souhaitée en 1<sup>ère</sup>**  
**(à remplir par la famille)**

NOM de la candidate ..... Prénoms.....  
Née le : .....à ..... Département : .....  
Nationalité : .....  
Noms et prénom du responsable légal (Père- Mère- tuteur) : .....

Adresse complète : .....  
.....  
.....

N° de téléphone : ..... N° de portable :.....  
Mail du responsable : .....  
Profession du responsable légal : .....  
Employeur : .....

Dernier établissement fréquenté – classe – adresse – n° de téléphone  
.....  
.....  
.....

Choix pour la classe de 1<sup>ère</sup>, précisez :

Langue vivante 1 : .....  
Langue vivante 2 : .....

<b>Si 1<sup>ère</sup> générale :</b> <small>(compléter les 3 spécialités souhaitées)</small> ➤ Spé1 : ..... ➤ Spé 2 : ..... ➤ Spé 3 : .....	<b>Si 1<sup>ère</sup> technologique :</b> <small>(cocher la série souhaitée)</small>  <input type="radio"/> Série STMG  <input type="radio"/> Série STI2D
---	--

La famille de l'élève fera une demande d'hébergement à l'internat pour sa scolarité au lycée (**cochez la case de votre choix**):

- oui
- non

Signature des responsables légaux (valant confirmation de candidature) :



**LYCEE HENRI PARRIAT**  
Académie de Dijon

**DOSSIER DE CANDIDATURE**  
**Pour l'entrée en Section Sportive Football Féminin pour l'année scolaire 2024-2025**

*Cette fiche, après avoir été remplie par les familles, doit être renvoyée au plus tard le lundi 29 avril 2024, délai de rigueur.*

**Annexe 2 – Renseignements scolaires établis par l'établissement d'origine de la candidate à la fin de 2<sup>nd</sup> trimestre de l'année de 3<sup>ème</sup> (de 2<sup>nd</sup>e le cas échéant)**  
(à remplir par l'établissement de scolarisation actuel)

Nom de l'établissement scolaire actuel : .....  
Adresse et n° de téléphone : .....  
.....

NOM de l'élève : ..... Prénoms : .....  
Date de naissance : .....  
Classe de : ..... Nombre d'élèves dans la classe : .....

Niveau général de la classe où se trouve l'élève : Bon – Assez bon – Moyen – Médiocre – Faible  
(entourez le choix correspondant)

**IMPORTANT** : Merci de joindre impérativement une copie des bulletins du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire en cours

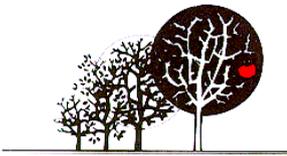
Orientation souhaitée en fin d'année scolaire : .....

Avis du conseil de classe du 2<sup>ème</sup> trimestre sur cette demande :

Avis circonstanciés du chef d'établissement (sur la scolarité et l'orientation de l'élève ainsi que sur la capacité à concilier les études au sein d'une section sportive scolaire) :

Date :

Signature et cachet :



**LYCEE HENRI PARRIAT**  
Académie de Dijon

**DOSSIER DE CANDIDATURE**  
**Pour l'entrée en Section Sportive Football Féminin pour l'année scolaire 2024-2025**

*Cette fiche, après avoir été remplie par les familles, doit être renvoyée au plus tard le lundi 29 avril 2024, délai de rigueur.*

**Annexe 3 – Fiche d'Attestation d'assurance – Epreuves d'admissibilité**  
**(à remplir par la famille)**

L'établissement scolaire décline toute responsabilité pour les accidents pouvant survenir lors des épreuves physiques d'admissibilité.

En conséquence, les familles veilleront à souscrire pour leur enfant une assurance personnelle et à retourner dument complétée et à signer l'attestation jointe.

**ATTESTATION**

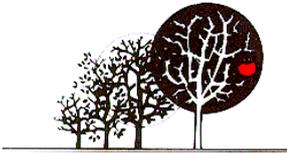
Je soussigné-e, M ou Mme .....  
Père, mère, tuteur de la jeune .....

Déclare :

- a) Avoir pris connaissance de la nature des épreuves physiques d'admissibilité
- b) Que ma fille est assurée pour ces épreuves et décharge l'établissement de toute responsabilité en matière d'assurance en cas d'accident.

Fait à ....., le .....

Signature : (précédée de la mention « lu et approuvé »)



**LYCEE HENRI PARRIAT**  
Académie de Dijon



**DOSSIER DE CANDIDATURE**  
**Pour l'entrée en Section Sportive Football Féminin pour l'année scolaire 2024-2025**

*Cette fiche, après avoir été remplie par les familles, doit être renvoyée au plus tard le lundi 29 avril 2024, délai de rigueur.*

**Annexe 5 – Fiche de Renseignements sportifs**  
**(à remplir par la candidate)**

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse complète: .....  
.....  
.....

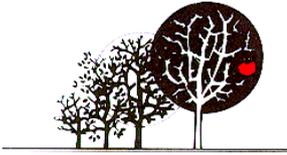
Poids : ..... Taille : .....

Club dans lequel la candidate est licenciée : .....

Ligue correspondante : .....

Indiquez l'équipe dans laquelle vous pratiquez : (cochez la case correspondante)

- Sénior féminine régional à 11
- Sénior féminine départemental à 11 ou à 8
- U18 F Régional à 11
- U 18 F Départemental à 8
- U 15 F Départemental à 8
- Autres : précisez .....



**LYCEE HENRI PARRIAT**  
Académie de Dijon

**DOSSIER DE CANDIDATURE**  
**Pour l'entrée en Section Sportive Football Féminin pour l'année scolaire 2024-2025**

*Cette fiche, après avoir été remplie par les familles, doit être renvoyée au plus tard le lundi 29 avril 2024, délai de rigueur.*

**Annexe 5 (suite) – Fiche de Renseignements sportifs  
(à remplir par la candidate)**

NOM : .....Prénom : .....

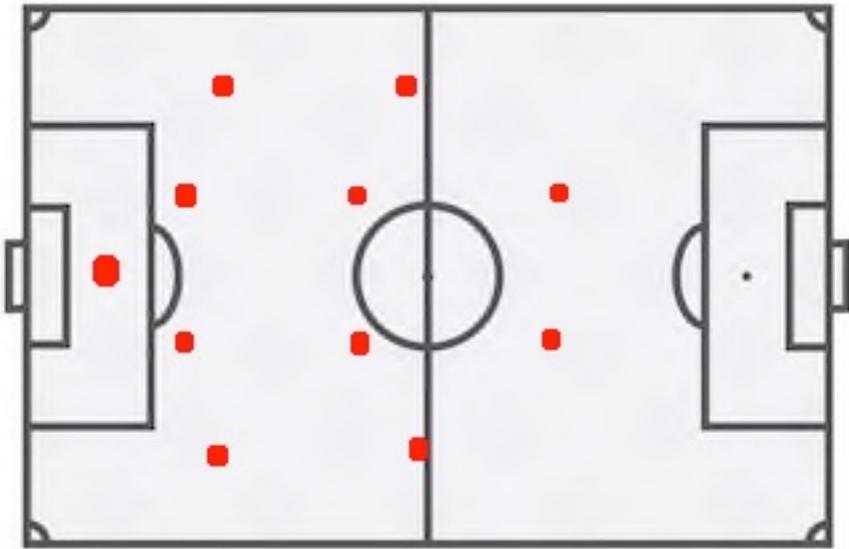
**Je suis :** (cochez la case vous correspondant)

- Droitière :
- Gauchère :

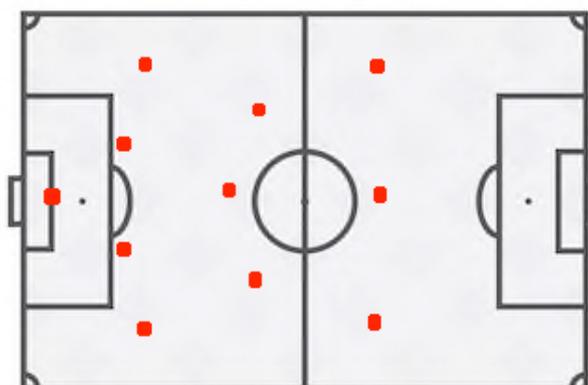
**Poste(s) occupé(s) :** Placer le chiffre 1 à côté de votre poste principal et 2 à côté de votre poste secondaire

Pour le jeu à 11 contre 11

Systeme en 4/4/2

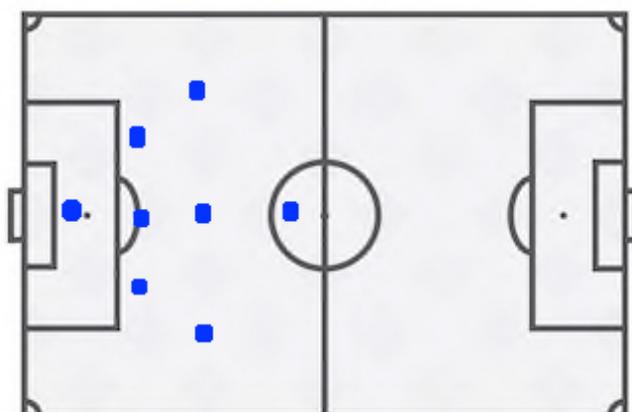


Systeme en 4/3/3

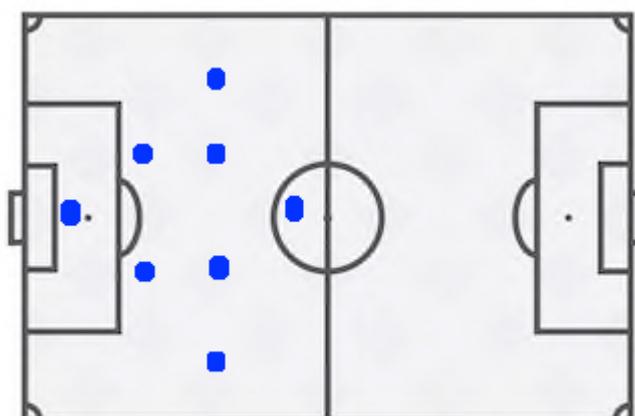


Pour le jeu à 8 contre 8

Systeme en 3/3/1



Systeme en 2/4/1



Signature de la candidate :